

 <b>Children's Treatment Network</b>		<b>RÉSEAU DE TRAITEMENT DES ENFANTS DE SIMCOE YORK</b> <b>Manuel de la politique et procédure organisationnelle</b>	
Section :	Health and Safety	Période de révision :	2026-09-15
Intitulé de la politique :	Accessibility Planning	Date d'approbation :	2024-05-31
		Date de révision :	2024-05-23
Page :	1 sur 6	Approbatrice :	Director, Child Development Services


<b>OBJECTIF</b>	Fournir des orientations sur l'élaboration, le maintien et la documentation des progrès du plan d'accessibilité pluriannuel du Réseau de traitement des enfants de Simcoe York (RTE).
<b>APPLICATION</b>	<p>La présente politique et procédure s'applique à tous les employés, les bénévoles et les membres du conseil d'administration du RTE. L'accessibilité conformément à la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO) s'applique à tous les clients, les employés, les bénévoles, les membres du conseil d'administration et les membres du public accédant aux sites ou aux ressources du RTE.</p> <p><b>Définitions :</b></p> <p><u>Handicap</u></p> <p>(a) tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défiguration causé par une lésion corporelle, une malformation congénitale ou une maladie et, sans limiter la généralité de ce qui précède, comprend le diabète sucré, l'épilepsie, une lésion cérébrale, tout degré de paralysie, d'amputation, de manque de coordination physique, de cécité ou de déficience visuelle, de surdité ou de déficience auditive, de mutité ou de trouble de la parole, ou de dépendance physique à un chien-guide ou à un autre animal ou à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;</p> <p>(b) un état de déficience mentale ou une déficience intellectuelle;</p> <p>(c) un trouble d'apprentissage, ou un dysfonctionnement dans un ou plusieurs des processus impliqués dans la compréhension ou l'utilisation de symboles ou de langage parlé;</p> <p>(d) un trouble mental;</p> <p>(e) une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues au titre du régime d'assurance établi en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i> (« handicap »).</p>

 <b>Children's Treatment Network</b>		<b>RÉSEAU DE TRAITEMENT DES ENFANTS DE SIMCOE YORK</b> <b>Manuel de la politique et procédure organisationnelle</b>	
Section :	Health and Safety	Période de révision :	2025-05-31
Intitulé de la politique :	Accessibility Planning	Date d'approbation :	2024-05-31
		Date de révision :	2024-05-23
Page :	2 sur 6	Approbatrice :	Director, Child Development Services

<b>POLITIQUE</b>	<p>Le Réseau de traitement des enfants de Simcoe York (RTE) s'efforce d'améliorer la qualité de vie des enfants, des jeunes et des familles à qui nous offrons des services. Nous nous efforçons également de fournir un environnement accessible et qui répond aux attentes de nos clients, nos employés, nos bénévoles, nos membres du conseil d'administration, nos organismes prestataires de services et de la communauté. Les personnes handicapées sont confrontées à de nombreux types d'obstacles. À cette fin, le RTE s'engage à élaborer, à maintenir et à mettre en œuvre un plan d'accessibilité pluriannuel pour éliminer les obstacles.</p> <p>Le RTE élaborera, maintiendra et documentera les progrès d'un plan d'accessibilité pluriannuel décrivant la stratégie progressive du RTE pour prévenir et éliminer les obstacles sur notre lieu de travail et améliorer les opportunités pour les personnes handicapées. Le plan d'accessibilité sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évalué chaque année pour en vérifier la pertinence soutenue et les progrès réalisés dans le cadre des actions à court terme;</li> <li>• mis à jour au besoin, mais révisé au moins tous les cinq ans;</li> <li>• publié sur le site Web du RTE.</li> <li>• Sur demande, le RTE fournira une copie du plan d'accessibilité dans un format accessible.</li> </ul>
<b>PROCÉDURE</b>	<p>Le plan d'accessibilité du RTE abordera 10 catégories dans lesquelles des obstacles à l'accessibilité peuvent exister et nécessitent des mesures correctives. Ces catégories sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'architecture;</li> <li>• L'environnement;</li> <li>• Les attitudes;</li> <li>• Les finances;</li> <li>• L'emploi;</li> <li>• Les communications;</li> <li>• La technologie;</li> <li>• Le transport;</li> <li>• L'intégration communautaire;</li> <li>• Autres obstacles identifiés par les clients, les employés ou d'autres parties prenantes.</li> </ul>

 <b>Children's Treatment Network</b>		<b>RÉSEAU DE TRAITEMENT DES ENFANTS DE SIMCOE YORK</b> <b>Manuel de la politique et procédure organisationnelle</b>	
Section :	Health and Safety	Période de révision :	2025-05-31
Intitulé de la politique :	Accessibility Planning	Date d'approbation :	2024-05-31
		Date de révision :	2024-05-23
Page :	3 sur 6	Approbatrice :	Director, Child Development Services

	<p><b>Identification des obstacles</b></p> <p>L'identification des obstacles existants et futurs proviendra de plusieurs sources de rétroaction en place, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enquêtes auprès des familles (questions spécifiques liées à l'accessibilité et aux obstacles);</li> <li>• Les enquêtes auprès des employés (questions spécifiques liées à l'accessibilité et aux obstacles);</li> <li>• Les enquêtes auprès des organisations prestataires de services (questions spécifiques liées à l'accessibilité et aux obstacles);</li> <li>• Les inspections des lieux de travail du Comité mixte de santé et de sécurité;</li> <li>• Les plaintes des familles;</li> <li>• Les plaintes des employés;</li> <li>• Les demandes de mesures d'adaptation individuelles;</li> <li>• Les observations de la direction;</li> <li>• Les évaluations des risques.</li> </ul> <p>De temps à autre, le RTE pourra mener des consultations individuelles et/ou des groupes de discussion animés et ciblés qui incluent des personnes s'identifiant comme handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les familles/Clients;</li> <li>○ Les employés;</li> <li>○ Les prestataires de services/Utilisateurs du site.</li> </ul> <p>Les informations provenant de toutes les sources seront examinées et résumées en thèmes clés par l'équipe de direction, en fonction des catégories énumérées ci-dessus. Les résultats seront examinés par un groupe ad hoc constitué de représentants des parties prenantes du RTE (familles, clients, employés, organismes prestataires de services et un mélange de personnes qui s'identifient comme handicapées et de personnes qui n'ont pas de handicap).</p> <p><b>Enquête et analyse</b></p> <p>Certains des obstacles identifiés pourront nécessiter une analyse plus approfondie par le(s) membre(s) concerné(s) de l'équipe de direction, afin de déterminer des options de mesures correctives potentielles. Cette analyse</p>
--	---

 <b>Children's Treatment Network</b>		<b>RÉSEAU DE TRAITEMENT DES ENFANTS DE SIMCOE YORK</b> <b>Manuel de la politique et procédure organisationnelle</b>	
Section :	Health and Safety	Période de révision :	2025-05-31
Intitulé de la politique :	Accessibility Planning	Date d'approbation :	2024-05-31
		Date de révision :	2024-05-23
Page :	4 sur 6	Approbatrice :	Director, Child Development Services

	<p>pourrait nécessiter l'expertise de tiers ou d'organismes partenaires possédant une expertise ou une expérience liée à l'obstacle identifié ou aux mesures correctives potentielles.</p> <p><b>Hiérarchisation des obstacles</b></p> <p>De nombreux obstacles pourraient être identifiés lors de la phase d'identification et d'analyse.</p> <p>L'équipe de direction, à l'aide des conseils du groupe ad hoc sur l'accessibilité, hiérarchisera les obstacles, en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le risque inhérent au fait de ne pas agir;</li> <li>• L'importance de l'obstacle identifié et le potentiel des autres stratégies d'atténuation ou d'adaptation individuelles pour réduire l'obstacle,</li> <li>• L'urgence pour les parties prenantes actuelles : les clients, les employés, les bénévoles, autres parties prenantes;</li> <li>• Les avantages supplémentaires pour la population en général;</li> <li>• Le coût de la mesure corrective identifiée et/ou le coût de la mesure d'adaptation;</li> <li>• Le temps de mise en œuvre de la mesure.</li> </ul> <p><b>Plans d'action pour les initiatives d'accessibilité prioritaires :</b></p> <p>Les initiatives prioritaires seront documentées dans le plan d'accessibilité avec un calendrier estimatif de mise en œuvre de la mesure.</p> <p>Des mesures qui donnent des résultats rapides pourront être identifiés, attribués et mis en œuvre rapidement lorsque les ressources seront disponibles. Des actions plus importantes seront intégrées au processus de planification opérationnelle et budgétaire ou priorisées dans les dépenses à mesure que les ressources seront disponibles.</p> <p><b>Initiatives à long terme</b></p> <p>Un calendrier réaliste pour les initiatives à plus long terme, équilibré avec d'autres priorités opérationnelles, sera fixé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un membre de l'équipe de direction sera désigné pour diriger ou défendre l'initiative.</li> <li>• Une équipe de travail ou un individu possédant les compétences et</li> </ul>
--	---



Section :	Health and Safety	Période de révision :	2025-05-31
Intitulé de la politique :	Accessibility Planning	Date d'approbation :	2024-05-31
		Date de révision :	2024-05-23
Page :	5 sur 6	Approbatrice :	Director, Child Development Services

l'expertise appropriées sera identifié;

- L'équipe de travail ou la personne élaborera un plan d'action et un calendrier avec des contrôles de prise de décision avec l'équipe de direction. Une analyse plus approfondie du problème ou de la mesure potentielle pourrait être nécessaire.
- L'équipe de travail ou la personne identifiera toutes les ressources humaines supplémentaires ou l'expertise externe requises.
- L'équipe de travail ou la personne déterminera le coût de l'analyse et de la mise en œuvre de la mesure. Les échéances des plans d'action pourraient être limitées par l'allocation des ressources financières. Les projets prioritaires seront budgétisés lorsque les ressources financières pourront être allouées.
- L'équipe de travail ou la personne mettra en œuvre le plan d'action conformément au calendrier et aux contrôles de prise de décision de concert avec la haute direction.
- Les progrès des initiatives du plan d'accessibilité seront suivis trimestriellement par le champion de l'initiative.

### **Rapports**


Le plan d'accessibilité fournit un résumé de toutes les initiatives d'accessibilité prioritaires visant à prévenir et à éliminer les obstacles. L'état des initiatives sera mis à jour au moins une fois par an, révisé par l'équipe de haute direction et communiqué au comité de gouvernance et d'excellence et au conseil d'administration.

Dans ces rapports, le RTE annoncera les mesures qui ont été mises en place pour réduire les obstacles à l'accessibilité.

### **Révision**

Chaque année, les nouvelles informations recueillies à travers les mécanismes de rétroaction actuels du RTE et liées à l'accessibilité seront résumées et examinées. Des modifications mineures au plan d'accessibilité pourront être apportées en fonction de ces informations.

Au moins tous les cinq ans, le plan d'accessibilité sera révisé et mis à jour après

 <b>Children's Treatment Network</b>		<b>RÉSEAU DE TRAITEMENT DES ENFANTS DE SIMCOE YORK</b> <b>Manuel de la politique et procédure organisationnelle</b>	
Section :	Health and Safety	Période de révision :	2025-05-31
Intitulé de la politique :	Accessibility Planning	Date d'approbation :	2024-05-31
		Date de révision :	2024-05-23
Page :	6 sur 6	Approbatrice :	Director, Child Development Services

	consultation de nos parties prenantes, y compris les personnes s'identifiant comme ayant un handicap.
<b>Références et documents connexes (LIENS)</b>	<p><a href="#">Politique de traitement des plaintes</a></p> <p><a href="#">Accessibilité : Conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</a></p> <p>Référence :  <a href="#">Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</a></p>